

Affaire suivie par : Frédéric FAYARD
 Unité départementale de Saône-et-Loire
 Tél : 03 85 97 56 10
 Courriel : frederic.fayard@developpement-durable.gouv.fr

N° Chrono : FF/MV/2021/C_101

**INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES
RAPPORT DE LA VISITE D'INSPECTION DU 24 MARS 2021
Société Pascal GUINOT Travaux Publics**

N° S3IC : 0054.02403

Commune : Torcy

| Visite : | administrative | programmée | annoncée | PPC | Régime : | Enregistrement |
|-------------------|----------------|-----------------------------|----------|----------------------------|----------------|-----------------------------|
| Priorité : | autre | Attributs S3IC n°1 : | Air | Attributs S3IC n°2: | Eau de surface | Attributs S3IC n°1 : |

Liste des installations inspectées : le site

Référentiel de l'inspection :

- Arrêté ministériel du 31 janvier 2008 relatif au registre et à la déclaration annuelle des émissions et des transferts de polluants et des déchets
- Arrêté ministériel du 29 février 2012 fixant le contenu des registres mentionnés aux articles R.541-43 et R.541-46 du code de l'environnement
- Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter n° 08-05259 du 17 octobre 2008

Personnes rencontrées :

- Le responsable QSE
- Le chef de poste

Ce rapport vaut rappel réglementaire à l'exploitant pour les constats de non-conformités.

Indépendamment des points contrôlés par l'Inspection des installations classées, il est de la responsabilité de l'exploitant de réaliser régulièrement les vérifications et suivis nécessaires pour s'assurer du respect de l'ensemble des prescriptions réglementaires applicables à son installation.

Synthèse :

La visite d'inspection effectuée a montré que de nombreuses dispositions réglementaires de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 17 octobre 2008 ne sont pas respectées par l'exploitant.

Constats effectués :

Lors de la visite d'inspection :

- **10 non-conformités** ont été constatées, sur les thèmes suivants : rejets atmosphériques, prévention de la pollution des eaux, gestion des déchets.

Ces éléments sont détaillés dans le tableau des constats en annexe.

Propositions de suites : propositions au préfet

| Le rédacteur | Le vérificateur et approuvateur |
|--|--|
| L'inspecteur de l'environnement  Frédéric FAYARD | Le chef de l'unité départementale de Saône-et-Loire Patrice CHEMIN |